

ont été arrêtés et renvoyés devant le Conseil de guerre.

Des avis de Pologne, en date du 21, signalent l'apparition de nouveaux corps formés dans les environs de Kolno et la forêt d'Ostrolenka (palatinat d'Augustowo), sous le commandement en chef de Koziołowski. L'avant-garde est commandée par Woiski et Obuchowicz. La garde-frontière et l'infanterie russe, attaquées par les insurgés, ont battu en retraite.

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Londres, 24 mars.

Le bilan hebdomadaire de la Banque d'Angleterre donne les résultats suivants : Augmentation : Réserve des billets, 481,230 liv. st. ; Encaisse métallique, 302,253 liv. st. ; Compte du Trésor, 1,270,612 liv. st. ; Portefeuille, 84,849 liv. st.

Diminution : Comptes particuliers, 625,646 liv. st. Il a été retiré aujourd'hui 38,000 liv. st. de la Banque d'Angleterre.

Copenhague, 22 mars.

Le bombardement prussien à Düppel continue sans résultat.

Le Roi a débarqué aujourd'hui dans la baie d'Horup (île d'Aïsen).

Le bombardement de Frédéricia a cessé depuis dimanche.

Copenhague, 23 mars.

Le Roi est arrivé à Sonderbourg hier soir à 8 heures 1/2. Il est allé visiter aussitôt les positions des troupes et il est revenu pendant la nuit à Horup.

Saint-Petersbourg, 23 mars.

La réforme apportée à la loi sur les étrangers fait cesser la vente obligatoire des immeubles appartenant aux femmes russes qui se marient avec des étrangers. Le consentement impérial n'est plus nécessaire pour ces sortes de mariage. La réforme abolit, enfin, la contribution qu'avaient à payer pendant trois ans les étrangers au moment de leur naturalisation en Russie.

Vienne, 25 mars.

La Presse publie le télégramme suivant de Francfort, en date d'hier :

Le ministre d'Angleterre M. Mallet, a communiqué aujourd'hui au président de la Diète une dépêche de son gouvernement constatant que l'Autriche, la Prusse et l'Angleterre sont prêtes à se réunir en Conférence et que l'on espère l'adhésion du Danemark.

Francfort, 25 mars.

La communication du ministre anglais à Francfort ne renferme pas encore d'invitation à la Conférence.

Francfort, 25 mars.

La Gazette des Postes d'aujourd'hui, publie la dépêche suivante de Berlin, sous la date du 24 mars :

L'Autriche et la Prusse ont accepté la Conférence sans bases précises et sans armistice.

Hambourg, 25 mars.

On mande de Copenhague, le 23 dans l'après-midi :

(Officiel) : Il n'y a rien de nouveau dans le Sundewitt. Le roi, le ministre de la guerre et le général en chef ont inspecté, aujourd'hui, la position des troupes.

Le commandant de Frédéricia annonce que les alliés se sont retirés mardi des positions, d'où ils connaissent la place.

Une ordonnance du ministre de la marine, en date du 22 mars, déclare l'île de Fehmarn en état de blocus.

Le Message royal est généralement interprété, à Copenhague, dans un sens belliqueux.

La Cour d'appel danoise, pour le Sleswig, est transférée à Copenhague.

CHRONIQUE LOCALE ET DÉPARTEMENTALE

PRÉFECTURE DU NORD.

CHASSE

RÉPRESSION DU BRACONNAGE.

Lille, 26 février 1864.

A MM. les sous-préfets et maires du département.

Messieurs,

Par une circulaire du 8 août 1863, que j'ai reproduite sur les affiches contenant mon arrêté de clôture de la chasse en date du 18 janvier dernier, je vous ai adressé les instructions suivantes :

« Je recommande à MM. les maires de veiller avec le plus grand soin à la répression du braconnage et particulièrement de celui qui se pratique à l'aide de filets et d'engins. Ils ne devraient pas hésiter à me désigner les gardes-champêtres qui ne feraient pas leur devoir à ce sujet avec autant de soin que d'activité, de jour et de nuit, au besoin. Je suis résolu, le cas échéant, à agir avec une juste sévérité, comme je serai toujours disposé à récompenser ceux de ces agents qui se signaleront par leur zèle et leur vigilance. »

J'ai lieu de penser que ces recommandations n'ont pas été observées dans toutes les localités, car si de nombreux actes de braconnage ont été réprimés dans les derniers mois de 1863, les procès-verbaux émanaient presque tous de la gendarmerie, et les gardes-champêtres n'en ont rédigé qu'un bien petit nombre. Cependant les gardes-champêtres doivent observer tous les jours le territoire de chaque commune et ce qui s'y passe, ils connaissent les braconniers d'habitude, et, s'ils voulaient s'en donner la peine, ils les prendraient facilement et parviendraient à les empêcher de continuer leur coupable industrie.

Je tiens donc essentiellement à ce que les gardes portent sur ce point leur surveillance toute spéciale. Non-seulement ils doivent rechercher les détenteurs d'engins et de filets, mais leur devoir est aussi de veiller à ce qu'on ne puisse colporter et vendre du gibier en temps prohibé. En ce moment et dans la saison où la chasse est légalement close, le gibier n'est pas bon pour l'alimentation, et sa destruction sans profit la plupart du temps pour personne, est d'autant plus fâcheuse qu'elle porte le plus grave préjudice à la reproduction.

D'autres abus appellent aussi d'une manière particulière la vigilance des gardes-champêtres. Dans beaucoup de communes, les enfants recherchent et détruisent les nids d'oiseaux, et l'on voit aussi disparaître, pour un simple amusement, des couvées tout entières. Il faut empêcher de semblables déprédations, et des avertissements donnés par les instituteurs, dans les écoles, pourraient produire d'excellents résultats sous ce rapport.

Les chiens et les chats causent aussi de grands dommages pour la reproduction du gibier. Les gardes peuvent les poursuivre et les détruire partout où ils peuvent en rencontrer.

Notre loi si libérale permet la chasse avec une extension extrême, il est donc de l'intérêt de tous de prévenir la destruction et de seconder les hommes intelligents et dévoués à leur pays qui cherchent à donner et faire étendre les bons exemples à cet égard.

Le gibier est une ressource d'alimentation considérable. Il est désirable que sa reproduction et le retour de son abondance permettent son apparition plus grande sur les marchés et laissent à tous la possibilité de s'en procurer à des prix raisonnables. Il est donc du plus sérieux intérêt public d'y coopérer, et je ne puis trop inviter chacun à ne pas perdre de vue plus que nous ce but important.

Je prie Messieurs les Maires de donner

connaissance aux gardes-champêtres du contenu de la présente circulaire et de tenir la main à ce qu'ils se conforment avec le plus grand soin aux recommandations qu'elle renferme. Je tiendrai compte du zèle qu'ils montreront lors de la distribution annuelle des récompenses qui leur seront accordées.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le préfet du Nord,
VALLON.

Le préfet du Nord donne avis que les écluses de la Lys moyenne, depuis Merville jusqu'à Houplines inclusivement, seront ouvertes du 27 mars à six heures du matin jusqu'au 30 du même mois à six heures du soir pour faciliter l'assèchement des propriétés riveraines.

Le Conseil général de la Banque de France a réduit de 7 à 6 p. 0/0 le taux de l'escompte des effets de commerce. Il a maintenu à 7 p. 0/0 d'intérêt des avances sur titres.

Le *Moniteur* contient dans sa partie officielle un décret qui promulgue la loi tendant aux notaires, aux greffiers et aux officiers ministériels destitués le bénéfice de la loi sur la réhabilitation.

SERVICE DES POSTES. — AVIS AU PUBLIC.

Le public est prévenu qu'une boîte mobile sera établie à la gare de Lille à dater du 1^{er} avril prochain, et qu'il pourra, à partir de 8 heures 30 minutes du soir, y déposer des correspondances, à destination de Paris et route, qui seront emportées par le bureau ambulancier partant de Lille pour Paris à 9 heures 3 minutes du soir.

VÉRIFICATION DES POIDS ET MESURES.

La vérification des Poids et Mesures qui aura lieu cette année rue du Vieil-Abreuvoir, n° 14, commencera le 29 mars et sera terminée le 30 avril.

Les offices de la Semaine-Sainte ont été suivis dans nos trois paroisses par un très grand nombre de fidèles.

La solennité chrétienne du Vendredi-Saint a particulièrement attiré dans nos églises une affluente considérable ; les visites aux Saints-Sépulchres se sont prolongées jusqu'à neuf heures du soir.

Nous rappelons aux amateurs de musique religieuse, qu'une grand-messe de Gounod sera exécutée aujourd'hui dimanche, à l'église Notre-Dame.

Cette messe est une des belles œuvres du célèbre compositeur. Elle sera interprétée, dit-on, par plus de cent exécutants tant chanteurs qu'instrumentistes.

Plusieurs artistes de Lille prêtent leurs concours à cette solennité qui sera à la hauteur de la grande fête de Pâques.

On annonce que l'avant-projet de la promenade et du parc de Roubaix vient d'être adressé à l'administration municipale et qu'il sera soumis au Conseil dans la prochaine session.

QUESTION DES COURSES.

La question de la fusion avec Lille est enfin résolue.

Nous avons accepté les opinions diverses qui se sont produites.

La fusion avec Lille a été décidée par une majorité. Nous respectons cette décision et nous souhaitons qu'elle ait de bons résultats.

Nous publions ci-après le procès-verbal d'une séance qui a eu lieu à Lille sous la présidence de M. le préfet du Nord :

« L'an 1864, le 23 mars, à midi.

Présidence de M. Vallon, préfet du Nord.

Les comités des Courses de Lille et de Roubaix, convoqués pour examiner la question de fusion des deux Courses, se sont réunis à l'hôtel de la préfecture.

Présents : MM. D'Hespelet, Tellier, Mille et Pommeret, membres des Courses de Lille ;

Et MM. Ernoul, maire de Roubaix, Bossut, Pollet, Delattre, Serpel-Roussel, J.-B. Lefebvre et Leon Frasez.

La première question posée est celle de savoir si la fusion sera adoptée.

Après examen de toutes les considérations exposées par les membres présents sur les moyens d'arriver à la solution proposée, les comités réunis décident à l'unanimité que la fusion est opérée sur le pied de la plus parfaite égalité, chaque ville donnant à son tour son nom aux Courses.

Une commission est désignée pour visiter un terrain situé aux Quatre-Ormeaux et appartenant à M^{me} Descamps, terrain qui paraît très convenable pour l'établissement de l'hippodrome des deux villes réunies, et pour faire toutes les démarches nécessaires pour arriver à la solution désirée.

Le terrain dont il s'agit étant en labour, il est entendu que si le temps manque pour l'approprier à sa destination, les Courses auraient lieu sur les deux hippodromes actuels avec indication de réunion des deux sociétés.

Sont désignés pour faire partie de cette commission tous les membres qui ont été nommés de part et d'autre pour le projet de fusion.

En séance, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures).

Les commissions des Courses de Lille et de Roubaix se sont rendues sur le terrain de Wasquehal.

D'un commun accord, elles ont décidé qu'il était impossible de se servir de ce terrain cette année.

Quant à présent, la fusion existe dans les conditions que demandaient les auteurs des lettres contraires à la fusion sur le terrain de Flers seulement.

C'est un essai à faire, et nous pourrions juger alors en toute connaissance de cause.

Ces conditions sont ainsi réglées :

Courses de Lille-Roubaix

Réunion d'été : 14 août. — Terrain de Flers.

Courses de Roubaix-Lille

Réunion d'automne en septembre. — Terrain de Wattrelos.

Si cette fusion, ainsi réglée, réussissait, peut-être abandonnerait-on le projet du terrain de Wasquehal. Cela serait peut-être plutôt dans l'esprit de la population roubaissienne. Enfin attendons le résultat de cet essai. C'est une expérience à tenter.

Les amateurs de chevaux, si nombreux à Roubaix, apprendront avec plaisir une innovation qui va avoir lieu nécessairement, dans quelques jours au plus tard.

M. Fougeron, propriétaire des étalons qui sont en station à Lille, vient de s'entendre avec M. Darras, vétérinaire, propriétaire du manège, pour les envoyer le jeudi et vendredi de chaque semaine à Roubaix.

Les prix établis pour l'emploi de ces étalons, sont ainsi repartis :

11 francs pour les chevaux de demi-sang.

25 francs pour les chevaux de pur sang. Plus le droit d'écurie.

Ces étalons sont :

1^o Bedford, alezan doré, anglais, pur sang. Ce cheval a couru en Steple et a obtenu de grands succès.

2^o Compagnon, alezan brun, demi-sang, anglo-normand, carrossier.

3^o Pacha, gris pommelé, demi-sang, anglo-normand, carrossier.

4^o Congrès, bai corisa, demi-sang, anglo-normand, carrossier.

Des heures spéciales seront déterminées pour l'examen de ces chevaux, nous en informerons nos lecteurs dès qu'elles seront définitivement réglées.

Dans son audience du 24 mars, le tribunal de simple police du canton de Roubaix a rendu 48 jugements concernant 26 inculpés dont 1 acquitté et 3 condamnés à l'emprisonnement.

2 Cabarets ouverts à une heure indue.
1 Salubrité publique.
2 Passage dans un champ ensemencé.
1 Logeurs non inscrits sur le registre.
4 Police du roulage (abandon de voiture).
4 Voies de fait.
1 Jet d'ordures contre les maisons.
2 Contraventions aux barrières de dégel sur chemins vicinaux.
1 Diffamation.
3 Tapages injurieux et nocturnes.

VILLE DE ROUBAIX.

COURS PUBLICS DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE.

Les cours publics de physique et de chimie vaqueront jusqu'au mercredi 13 avril.

La réouverture du Cours public de Langue anglaise aura lieu le mercredi 19 avril.

On annonce l'arrivée prochaine dans notre ville de la famille Grandsart-Courtois.

La réputation de M. Grandsart est faite depuis longtemps et les succès remarquables qu'il a obtenus à Lille nous dispensent de tout éloge. Nous parlerons cependant des exercices vraiment extraordinaires de ce physicien.

M. Grandsart obtiendra certainement à Roubaix l'accueil que mérite son talent incontestable.

L'ouverture de son théâtre aura lieu le dimanche 3 avril.

A l'occasion de l'ouverture du Marché aux bestiaux de Roubaix, les primes suivantes ont été accordées par la Commission syndicale :

BÊTES À CORNES.

Animaux de la plus belle qualité.

1^{re} prime à M. Defontaine, de Flers, 100 fr. pour une genisse de race croisée Duham. Cette genisse, élevée par M. L. Dewaele, cultivateur à Wymille, près de Bergues, a obtenu les premiers prix dans les concours de Bourbourg, Lille et Bergues ; elle a été achetée par M. Mazure-Prouvoit, boucher à Roubaix.

2^{me} prime à M. Celestin Delattre, boucher à Roubaix, fr. 100.

Pour le plus grand nombre de bêtes vendues. Une prime de 100 fr. à M. Augustin Desrumaux, de Roubaix.

Bêtes amenées de la localité la plus éloignée. Une prime de 100 fr. à M. Bonnier, d'Arras.

VEAUX GRAS.

Animaux de la plus belle qualité.

1^{re} prime à M. Fichelle, de Mougéron : fr. 50.

Vendu à M. Dekien, boucher à Roubaix.

2^{me} prime à M. Herbaux, de Rollegem : fr. 25.

Vendu à M. Mazure-Prouvoit.

Bêtes amenées de la localité la plus éloignée. Une prime de 50 fr. à M. Debock, d'Eyne (près d'Audenarde).

MOUTONS GRAS.

Pour le plus grand nombre de bêtes vendues. Une prime de 100 fr. décernée à M. L. Cateau, de Roubaix.

M. Dussossols, boucher à Roubaix, s'est rendu acquéreur de dix moutons.

hélas ! si vous saviez combien je la regrette ; elle est morte maintenant ; vous ferez néanmoins connaissance avec elle par mon récit — ma bonne tante m'apprend si bien la valeur de leurs vaines flatteries que je me gardai bien de m'y laisser prendre.

Elle s'interrompt ; le souvenir de Régine-Sophie se réveillait dans son âme.

De son côté, l'inconnu demeura silencieux quelques instants.

« Pardonnez-moi, reprit-il enfin, de vous rappeler un mot dont vous m'avez promis l'explication : « Admirablement écouté. »

« Voici ce qui s'est passé... Mais, pour me comprendre, il faut d'abord que vous sachiez que le secrétaire royal, d'adorable frivole et étourdi qu'il était, se transforma, après la mort de ma tante, en un excellent ami, honnête et serviable, qui nous procura de l'ouvrage en quantité suffisante. Il assurait me porter maintenant une amitié si sincère et si sérieuse qu'il méritait d'être traité comme mon oncle, et je ne cessai plus de lui donner ce titre jusqu'à son départ.

« Il est donc parti ?

« Il y a déjà un grand mois, et l'on ne sait quand il reviendra, si tant est qu'il revienne.

« Et le gentilhomme de la chambre ?

« Si vous ne m'interrompez pas si souvent, j'en serais déjà à parler de lui.

« Pardon, pardon, je me tais.

« Un dimanche, j'étais allée seule, ce qui m'arrive de temps à autre, à l'office de l'après-midi. En sortant, je trouvai à la porte de l'église l'impudent gentilhomme de la chambre, qui m'avait poursuivie plusieurs mois de ses fatigantes assiduités, et

qui voulait à toute force — c'est un homme très effronté ! — me reconduire à la maison. « Non, je vous remercie, monsieur, lui dis-je ; je trouverai bien mon chemin toute seule. — Oh ! permettez-moi, ma chère demoiselle, de me montrer opiniâtre. — Nullement, ni opiniâtre, ni impertinent non plus ; car, si je ne me trompe, c'est une impertinence d'imposer ainsi sa société à une pauvre jeune fille.

« Oui, oui, croyez-moi, je sais me défendre ! » ajouta-t-elle en balançant sa petite tête avec une vivacité enchanteresse.

Ce mouvement n'échappa point à son interlocuteur.

« On voit bien, dit-il en souriant, quel courage héroïque vous avez, mademoiselle ; mais continuez, continuez.

« Il faut que je vous parle, mademoiselle, reprit le gentilhomme de la chambre en s'animant, si vous saviez combien votre froideur me fait souffrir, vous seriez moins cruelle ! — A ces mots, je commençai à avoir peur et à m'impatienter ; les larmes me vinrent aux yeux, et je n'étais certes pas une courageuse héroïne quand je lui dis : « Veuillez, monsieur, passer votre chemin, car vous m'effrayez à me regarder ainsi. — Eh bien, croiriez-vous que, malgré tout cela, il avait encore le front de m'offrir son bras.

« Le misérable ! grommela l'inconnu, les joues enflammées d'une vive rougeur.

« Par bonheur, mon oncle le secrétaire arriva au même instant pour me chercher ; à sa vue, je poussai un cri de joie, et je lui dis — en lançant au gentilhomme un regard sombre — que je venais de passer un très mauvais moment. Vous ne vous figurez jamais avec quel air digne et paternel le secrétaire m'offrit son bras et m'emmena après avoir prononcé quelques

mots très vifs sur l'impudence d'assailir une femme de pareilles importunités. Le gentilhomme de la chambre resta là tout stupefait ; et depuis je ne l'ai plus revu qu'aujourd'hui.

« Aujourd'hui ? Oh ! était-ce peut-être pour fuir ses poursuites que vous vous réfugiiez dans cette allée obscure ? Pauvre fille, vous avez pleuré ! je lui demandai compte de ces larmes, si c'est lui qui les a fait couler.

« Oh ! non, non ; il ne m'a pas poursuivie, mais il s'est moqué de moi de concert avec une dame chez qui j'étais appelée pour... pour... Hélas ! c'était bien mal à eux !

« Je vous en prie, expliquez-vous plus clairement. Quel dame ?

« J'ignore son nom ; mais comme nous nous trouvions dans un fort grand embarras par suite d'une longue fièvre intermittente de ma mère, et que les dames à qui le secrétaire nous avait recommandées avaient à fournir de l'ouvrage à trop de monde, ma mère voulut absolument...

« Que ?...

« Que nous annonçons... Mais pouvez-vous me dire d'où vient que je vous raconte tout cela comme à une ancienne connaissance ? Nous ne nous sommes vus qu'une seule fois, et j'ai peut-être tort de vous parler si franchement ; vous ne m'avez pas encore dit qui vous êtes !

« Je commencerais par répondre à votre question avant de m'occuper de cette dernière objection.

« Bien — j'écoute.

« J'ose espérer, mademoiselle, que la raison qui vous a inspiré de la confiance en moi dès notre première entrevue à Wenersborg, c'est que vous avez senti dans mes paroles la profonde sincérité d'un

ami sérieux, malgré la galanterie passagère à laquelle m'a entraîné la puissance du moment. En un mot, vous avez compris tout de suite que j'avais des intentions honnêtes.

« Oh ! si les intentions honnêtes suffisent pour nous donner de la confiance en quelqu'un, je ne comprends pas pourquoi je n'ai point accordé toute la mienne à l'aimable commis-marchand qui m'a recherchée en mariage.

« Il a demandé votre main ?

« Oui, à ma tante ; mais, tenez, je n'avais pas de confiance en lui. Plus tard, en nous voyant si malheureuses, j'ai réfléchi que j'avais peut-être eu tort en cette circonstance et dans une autre.

« Vous repentez-vous donc de votre refus ?

« Oui ! non, ni de celui-là, ni du second ; j'agissais encore de même si c'était à recommencer.

« Ah ! ah ! vous avez donc eu plus d'un prétendant ?

« Pourquoi pas ? Figurez-vous que ma tante voulait me donner pour mari son fils, le marchand de nouveautés ! Fi, quel titre abominable ! plutôt que d'aimer un homme de cette profession, je...

« Vous ne parlez pas sérieusement, sans doute ? Si un homme pouvait gagner votre amour, vous n'êtes pas assez enfant pour le lui refuser, à cause de son état ?

« Je n'ai jamais vu mon cousin ! s'écria-t-elle en riant ; mais l'eussé-je vu des millions de fois... ! quel titre vulgaire !

« Je crains, mademoiselle, que vous n'ayez certains petits défauts, dit l'inconnu ; et il y avait quelque chose de contraint dans l'air gai qu'il s'efforçait de prendre.

« Des défauts ! comment cela ?

« Oui, vous êtes ou orgueilleuse, ou romanesque, et ce sont là deux défauts également contraires à la manière la plus simple d'être heureux.

« Je confesse que je suis peut-être un peu romanesque... Mais dites-moi donc quelle est la manière la plus simple d'être heureux.

« C'est de ne pas créer de besoins supérieurs à ceux que nous pouvons espérer voir satisfaits.

« Vous m'avez l'air d'un philosophe... Et votre nom ? vous ne me l'avez pas dit au milieu de tout cela. Pour ne pas accrotter encore la somme de mes péchés romanesques, il est indispensable que je sache avec qui j'ai roué en voiture et à qui j'ai fait ma confession.

« Rien au monde de plus légitime que ce désir...

« Vous en convenez donc vous-même !

« Elle tendit l'oreille, et la curiosité, le triomphe, le bonheur rayonnèrent dans ses yeux.

« Mais, ma chère demoiselle, quelque juste qu'il soit, je ne puis le satisfaire : je suis bien convaincu que le rôle de héros de roman me convient moins qu'à personne, et pourtant je me vois contraint de vous demander la permission de garder mon incognito.

« Quoi, vraiment ? je ne m'attendais point à cela ! Je ne vous reverrai donc plus ?

(La suite au prochain numéro.)